Listen to this article

« Christ en vous, l'espérance de la gloire ». –

Colossiens 1 : 27.

Les Ecritures parlent fréquemment de l'Eglise comme étant « en Christ », et donnent ainsi l'idée d'une participation à Son Corps, en tant que Ses membres (Rom. 12 : 4, 5 ; 1 Corinthiens 12 : 12-27 ; 2 Corinthiens 5 : 17). Notre Seigneur Lui-même s'est servi de la figure d'une vigne et de ses branches pour exprimer la même pensée. Il s'identifia au cep et compara les membres de l'Eglise aux sarments de la Vigne tirant leur nourriture de ce cep (Jean 15 : 1, 2). Les paroles de l'Apôtre *: « Christ en vous, l'espérance de la gloire »,* n'expriment cependant pas cette pensée.

Le terme Christ signifie oint. Tous ceux qui deviendront membres de la Sacrificature Royale seront oints, non pas séparément, mais collectivement. Leur onction fut préfigurée durant l'Age Judaïque, par l'installation dans leur charge des rois aussi bien que des souverains sacrificateurs d'Israël. D'après la Loi juive, tous les rois et tous les souverains sacrificateurs devaient être oints, autrement ils ne pouvaient exercer leur fonction. L'huile employée dans la cérémonie de l'onction était d'un genre particulier, et ne pouvait servir à un autre but. – Exode 30 : 22-33.

L'onction reçue par notre Seigneur et par les membres de son Corps mystique diffère de toute autre chose dans le monde. Il s'agit de l'onction du Saint Esprit, lequel porte diverses appellations : c'est l'esprit de sainteté, l'esprit de sobre bon sens, l'esprit de la Vérité et l'Esprit de Dieu. Cet Esprit n'est pas la Vérité, mais l'esprit de la Vérité ; il n'est pas la Parole de Dieu, bien qu'il soit en harmonie avec

Copyright © Association des Etudiants de la Bible

cette Parole ; il n'est pas la sainteté, et cependant il est en plein accord avec la sainteté. C'est l'esprit, la disposition qui s'associe avec le sobre bon sens, avec la sainteté, avec la Vérité et avec la Parole de Dieu.

L'onction des rois et des sacrificateurs d'Israël constituait la manifestation Divine de leur acceptation à leur fonction ; il en fut de même de notre Seigneur Jésus. Saint Pierre nous dit que « Dieu a oint du Saint Esprit et de force Jésus de Nazareth » (Actes 10 : 38). Notre Seigneur a été mis à part en vue d'une tâche très importante. Conformément à l'arrangement Divin, Il doit être le grand et antitypique Roi et Sacrificateur « selon l'ordre de Melchisédec ».

Durant l'Age de l'Evangile, Dieu met à part ceux qui doivent devenir les membres du Corps de Christ. Ceux-ci sont invités à devenir rois et sacrificateurs de Dieu, à former une sacrificature royale. En conséquence, lorsque quelqu'un est accepté dans ce Corps et qu'il s'assujettit à Christ, il se place sous l'onction du Saint Esprit. Cette onction est du Père parce que le Père seul peut délivrer l' »acte de reconnaissance ». Elle est du Fils en ce que l'on ne peut venir au Père que par le Fils.

Une belle illustration de ce fait nous est fournie dans la consécration du Souverain Sacrificateur juif. L'huile sainte fut versée sur la tête d'Aaron, ce qui typifiait l'onction de notre Seigneur au moment de Sa consécration. Elle s'écoula ensuite et descendit jusqu'aux bords mêmes des vêtements d'Aaron, typifiant ainsi l'onction du Corps de Christ, qui est l'Eglise. Cette descente du Saint Esprit sur l'Eglise se manifesta à la Pentecôte.

IL FAUT DISTINGUER L'ONCTION DE L'ENGENDREMENT

L'onction du Saint Esprit est légèrement différente de 1'engendrement du Saint Esprit. L'Esprit Saint descendu sur Jésus, au Jourdain, fut à la fois une puissance d'engendrement et d'onction, émanant de Dieu. Notre Seigneur devint l'Oint à partir du moment de Son engendrement.

Il en fut de même de l'Eglise, à la Pentecôte. Les disciples attendaient leur acceptation par Dieu. Notre Seigneur avait comparu devant Dieu, en tant que leur Avocat, afin de rendre leurs sacrifices acceptables. Lorsque le Père manifesta Son

acceptation, par l'envoi du Saint Esprit, – c'est-à-dire lorsque apparurent aux disciples des langues, semblables à des langues de feu et séparées les unes des autres, qui « se posèrent sur chacun d'eux » (Actes 2 : 3) – cette acceptation fut à la fois pour eux leur engendrement et leur onction. Celui-là – l'engendrement – représente le sujet du point de vue individuel, et celle-ci – l'onction – du point de vue collectif. Nous sommes engendrés individuellement, mais nous sommes oints collectivement. S'il nous fallait considérer l'onction et 1'engendrement comme deux étapes différentes, nous serions obligés de dire que l'engendrement se produit d'abord, et que l'engendré est ensuite oint, ou reconnu comme héritier de Dieu.

Mais donner priorité à l'un sur l'autre n'est pas nécessaire. Engendrement et onction semblent être deux tableaux qui représentent le sujet de deux points de vue différents. Nous ne sommes pas oints individuellement, et nous ne sommes pas engendrés collectivement. L'Esprit que nous recevons de Dieu habite en nous. Quiconque perd l'Esprit, perd la lumière et passe à l'état de mort. D'où cette exhortation de l'Apôtre : « N'attristez pas l'Esprit ». Si nous cessons d'être dans le Corps de Christ, nous cessons d'être oints. Si nous perdons l'Esprit de notre engendrement, nous mourrons. L'engendrement représente le commencement de l'oeuvre qui s'opère en nous, et la résurrection, l'achèvement de cette oeuvre. Chacun est individuellement engendré de l'Esprit, et chacun naît individuellement de l'Esprit.

Dans le tableau de l'onction, le Corps est oint dans son ensemble. Il n'y aura pas lieu de répéter la cérémonie de l'onction ? Au commencement de l'Age de l'Evangile, l'unique Corps a été oint, et tous ceux qui seront membres de ce Corps se placent sous cette unique onction, et tous ceux-là participeront à sa résurrection, la première résurrection, la principale résurrection.

L'ONCTION N'EST PAS LA MENTALITE DE CHRIST

Non seulement notre Seigneur fut engendré à la nouvelle nature, oint du Saint Esprit, mais il faut que chaque membre du Corps soit engendré d'une manière analogue, car « la chair et le sang ne peuvent hériter le royaume de Dieu » : si nous avons reçu l'onction, nous pouvons obtenir tout ce que Dieu a promis au Christ, principalement à la Tête, mais aussi aux membres de Son Corps. Dieu, ayant

préconnu le grand Berger des brebis, a aussi préconnu la classe des brebis.

Bien avant la venue de notre Seigneur dans le monde, le Père avait arrêté qu'il existerait une assemblée ointe qui aurait pour Tête notre Seigneur, et pour Corps l'Eglise (Ephésiens 1 : 3, 4, 22, 23). Jésus devait occuper la première place dans cette assemblée, l'assemblée du Christ, et Ses associés seraient ceux qui posséderaient Son Esprit, Sa volonté, qui consacreraient entièrement leur vie à l'accomplissement fidèle de la volonté de Dieu, même jusqu'à la mort. Ceux qui possèdent cet esprit de consécration, ceux qui se sont présentés en sacrifice, ceux-là ont pour Avocat notre Seigneur ; le Seigneur se tient pour eux devant le Père, Il intercède en leur faveur. Il recouvre leurs défauts, leurs imperfections. Le travail de notre Seigneur ne consiste pas à oindre, mais à rendre possible notre acceptation par le Père. L'onction vient du Père, quoique par le Fils. Saint Pierre déclare que Jésus a répandu l'Esprit, après l'avoir reçu du Père. – Actes 2 : 33.

Tant que nous possédons cet Esprit provenant de Dieu, nous avons la preuve que nous sommes enfants de Dieu. Aussi longtemps que nous le possédons, nous nous maintenons dans notre parenté de fils (Romains 8 : 9, 14). Il en résulte donc, si nous sommes enfants de Dieu, que nous sommes « héritiers de Dieu, et cohéritiers de Christ », et devons hériter d' »un héritage qui ne se peut ni corrompre, ni souiller, ni flétrir, lequel vous est réservé dans les cieux, à vous qui, par la puissance de Dieu, êtes gardés par la foi pour le salut prêt à être révélé dans les derniers temps ». – Romains 8 : 17 ; 1 Pierre 1 : 5, Seg.

Les paroles de notre texte suggèrent que quiconque a l'Esprit de Dieu a la preuve d'être un héritier de la gloire, et qu'il recevra la récompense promise, s'il est trouvé fidèle. En une occasion, l'apôtre Jean a dit : « l'onction que vous avez reçue de lui demeure en vous, et vous n'avez pas besoin qu'on vous enseigne ». (1 Jean 2 : 27). Ceux qui ont cette onction n'ont pas besoin que quelqu'un leur enseigne ce fait, car ils en ont l'évidence, la preuve, dans leur propre coeur aussi bien que dans les expériences par lesquelles ils passent. Ces preuves leur sont plus apparentes à eux-mêmes qu'aux autres.

Les preuves de l'onction ne peuvent se comprendre sans les instructions données sur ce point par la Parole de Dieu. Les Ecritures nous donnent une esquisse des

Copyright © Association des Etudiants de la Bible

indications qui témoignent de la possession du Saint Esprit, en sorte qu'elles ne laissent aucun doute sur ce sujet. Elles nous disent que le Saint Esprit, la puissance d'engendrement en nous, nous conduit de plus en plus à la possession de la mentalité de Christ. Nous n'avons pas été oints par la mentalité de Christ, mais par le Saint Esprit, et quiconque a le Saint Esprit développera en lui la mentalité de Christ et s'en rendra compte.

LES CARACTERISTIQUES DE LA MENTALITE DE CHRIST

La mentalité de Christ est le désir d'accomplir la volonté du Père. Notre Seigneur, encore enfant, a dit à Sa mère en une occasion : « Pourquoi me cherchiez-vous ? Ne saviez-vous pas qu'il faut que je m'occupe des affaires de mon Père ? » (Luc 2 : 49). Nous reconnaissons que nous avons un Père Céleste et qu'être occupé à Son service, c'est être occupé au plus grand service possible. Ceux qui appartiennent au Seigneur doivent posséder cet esprit. La Nouvelle Créature doit être occupée à un travail céleste, autrement lui fera défaut la preuve d'avoir été affranchie de la condamnation qui repose sur la race humaine, et d'être devenue Nouvelle Créature. Si nous possédons l'esprit de fidélité à Dieu, à la vérité et aux frères, nous avons la mentalité, la disposition de Christ. Il est vrai qu'en nous logent également les faiblesses de la chair, mais notre privilège est de lutter contre elles, de nous transformer de plus en plus en esprit, de concentrer davantage nos esprits sur la Vérité et sur le service auprès des frères.

Si notre zèle décroît dans cette voie-là, disons-nous alors que nous courons le danger de reculer au lieu de progresser. Nous entendons dire que certains d'entre le Peuple de Dieu ont perdu leur premier amour et se sont plus ou moins refroidis. De notre point de vue, on peut savoir quand cela se produit. C'est lorsque l'on permet à son esprit de se laisser entraîner par les choses terrestres, par l'amour de la famille, de la maison, des possessions terrestres, etc., amour qui lutte contre les choses célestes. Nous devrions tirer nos plaisirs non de sources terrestres, mais de la source céleste. Des chrétiens nous disent fréquemment, qu'ils ont été particulièrement bénis lorsqu'au début ils connurent le Seigneur, mais que maintenant ils ne se sentent plus aussi près de Lui que précédemment. Si nous examinons de près leur cas, nous nous apercevons presque toujours qu'ils se sont soit lancés dans les affaires, soit mariés à la légère, ou bien qu'ils ont accompli

Copyright © Association des Etudiants de la Bible

quelque chose de contraire au Saint Esprit. Nous ne parlons pas contre ces choses, mais, « si vous savez ces choses », celles qui contribuent à votre paix, « heureux êtes-vous si vous les mettez en pratique ».

AUTRES PREUVES DE L'ONCTION

En plus de la pensée de Christ, d'autres preuves nous indiquent que nous avons été oints. Nous sentons le besoin d'une nourriture spirituelle et, pour apaiser notre faim, le Père Céleste nous a fourni le Divin Plan, la connaissance de notre Seigneur. Chaque nouveau trait de cette connaissance nous communique des forces nouvelles. Par conséquent, s'il se trouve des frères spirituellement affamés, comment nous retiendrions-nous de leur tendre le rafraîchissement spirituel que nous possédons ?

Si ouvrir les yeux physiques d'un aveugle est une faveur, combien plus grande est la faveur d'ouvrir des yeux spirituellement aveuglés ! Nous avons le privilège béni d'aider certains à ouvrir leurs yeux à la compréhension des choses spirituelles, et d'en aider d'autres, qui voient déjà, à parvenir à une plus claire compréhension de ces mêmes choses. Si nous aimons la Vérité, nous la servirons. Ce service attirera sur nous, à coup sûr, la désapprobation du monde ; il ne nous apportera pas de « passeport terrestre ». Le monde dira que nous l'effectuons pour de l'argent, ou dans quelque dessein égoïste ; il est certain, en effet, que les hommes se méprendront sur notre compte, qu'ils n'arriveront pas à discerner le but réel poursuivi par les enfants de Dieu véritablement consacrés. Si nous supportons cette désapprobation, nous montrerons par là que nous sommes de bons soldats de Jésus-Christ.

Si la consécration à l'accomplissement de la volonté du Père attira sur notre - Seigneur la honte, l'ignominie, il ne faut pas nous étonner si pareille chose nous arrive. Si le monde appela Béelzébul le Maître de la maison des fils, il traitera aussi les disciples de ce Maître de quelque mauvais nom, soyons-en sûrs. La bonne volonté à accepter ce mauvais traitement comme une partie de notre « culte raisonnable » est une preuve supplémentaire de notre onction.

Le peuple du Seigneur constate, probablement, qu'il lui est très facile d'aimer

certains frères, mais qu'il en est d'autres qu'il n'est pas aussi facile d'aimer, car ceux-ci ne paraissent pas être dignes de notre amour. Nous devrions cependant nous dire que si le Seigneur les accepte et les aime, nous devrions faire de même ; notre amour devrait nous pousser à les aider à se débarrasser de leurs vilains traits de caractère. Nous développerons en nous, de cette manière, l'amour pour tous les frères – pour les riches comme pour les pauvres, pour les éduqués comme pour les non éduqués – et le désir de leur prêter assistance, suivant que l'occasion s'en présentera.

Les preuves de l'onction du Saint Esprit sont : un désir accru de choses spirituelles, le désir d'assister les autres à comprendre les choses spirituelles et à croître dans la connaissance et dans la grâce céleste, la persécution subie de la part de ceux qui possèdent l'esprit du monde et le développement de la disposition de Christ, d'une disposition affectueuse, généreuse, indulgente envers les autres et révérencielle envers Dieu à la volonté de qui elle obéit. Quiconque trouve, après un examen de soi-même, qu'il possède en lui ces caractéristiques, celui-là a le témoignage de l'Esprit attestant qu'il est enfant de Dieu.

L'ESPERANCE DE LA GLOIRE

Le terme « gloire » renferme une pensée d'honneur et de dignité, parfois aussi d'éclat, de splendeur. Les Ecritures parlent du Père Céleste comme possédant une gloire transcendante dont personne ne peut s'approcher. De notre Seigneur il est dit qu'il a reçu la gloire – l'honneur et la distinction. A propos d'Adam il est écrit qu'il a été « couronné de gloire et d'honneur » et investi de la domination sur les bêtes des champs, sur les oiseaux du ciel et sur les poissons de la mer (Psaume 8 : 5-8 ; Genèse 1 : 28). Dans ce dernier cas, le mot « gloire » semble indiquer qu'Adam fut créé à l'image de son Créateur.

Nous appliquant ces mêmes pensées, nous constatons que, jusqu'à présent, nous ne possédons pas de gloire ; la bénédiction que nous avons reçue est la possession du Saint Esprit, preuve de notre adoption dans la famille de Dieu. Cette bénédiction, cependant, constitue simplement le commencement de la gloire promise par Dieu aux fidèles, elle constitue simplement les arrhes de l'Esprit. Avoir le Saint Esprit en nous, c'est avoir l'onction en nous. Si nous laissons le Saint Esprit opérer en nous,

et si nous-mêmes nous coopérons fidèlement avec lui, il en résultera pour nous une fin glorieuse.

Ainsi, l'onction que nous avons reçu – l'Esprit de Christ en nous – constitue l'espérance, ou fondement, de la gloire à laquelle nous nous attendons, une gloire pareille à celle de notre Rédempteur, une gloire supérieure à celle des anges, des principautés et des puissances, une gloire toute proche de celle du Seigneur. Cette onction, cet Esprit de Christ en nous, représente les arrhes, l'espérance, le fondement de tout ce qui est à venir. Aussi nous faut-il prêter attention à l'avertissement de l'Apôtre qui nous exhorte à ne pas éteindre l'onction, ce Saint Esprit de Christ. Il nous appartient au contraire de le cultiver, de le développer, de veiller à lui. Si nous le laissions mourir, en négligeant les moyens auxquels Dieu a pourvu pour l'entretenir, si nous l'éteignions en cédant au péché, nous montrerions par là que nous sommes indignes de cette bénédiction et propres, seulement, à la Seconde Mort.

W.T. 5227 – C.T.R. 1913

***J'aime l'Eternel, car Il entend ma voix, mes supplications ; car Il a penché son oreille vers moi ; et je l'invoquerai toute ma vie*. PS. 116 : 1-2**

Copyright © Association des Etudiants de la Bible